

# lettre n°11 d'information

Avril 2014

## edit'EAU



Un an après son approbation, la mise en oeuvre du SAGE Vienne dans sa version révisée est aujourd'hui pleinement engagée. Le SAGE est un dispositif partagé qui mobilise l'ensemble des acteurs du territoire autour de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Aussi, afin de faciliter l'implication de tous, des réunions d'information sur le SAGE ont été organisées par catégorie d'acteurs tout au long de l'année 2013 et un guide d'utilisation, élaboré avec le concours de la commission locale de l'eau, a été édité.

Ces démarches visent à soutenir la dynamique amorcée depuis près de 20 ans sur le bassin de la Vienne en faveur d'une gestion collective de la ressource en eau. Ce travail de fond mené avec détermination se traduit par une structuration de la maîtrise d'ouvrage couvrant quasiment l'intégralité du territoire du SAGE. Cette organisation permet ainsi la réalisation d'une large diversité d'actions à chaque étape du cycle de l'eau.

Malgré des incertitudes et des difficultés notamment sur le plan budgétaire, ce mode de travail partagé constitue un formidable atout pour conforter la gestion durable de l'eau sur le bassin de la Vienne.

Ce 11<sup>ème</sup> numéro de la lettre du SAGE en dévoile un aperçu. Aussi, c'est avec plaisir que je vous invite à en prendre connaissance.

Jean DANIEL  
Président de la Commission Locale de l'Eau  
du SAGE Vienne

## SOMMAIRE

- Mise en œuvre du SAGE Vienne révisé
- Un territoire en action
- Partage de la ressource en eau
- Les plantes exotiques envahissantes



# MISE EN ŒUVRE DU SAGE :

## SENSIBILISATION DES ACTEURS

Après 3 années de révision, le SAGE Vienne a été approuvé par arrêté inter-préfectoral, le 8 mars 2013.

Dans l'objectif de faciliter l'appropriation par l'ensemble des acteurs du territoire des nouveaux documents qui en découlent, des réunions ont été organisées et un guide

d'utilisation du SAGE a été réalisé. En effet, une bonne maîtrise du SAGE par les acteurs locaux est essentielle pour faciliter la mise en œuvre d'actions en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

### Réunions techniques de mise en œuvre du SAGE Vienne

Courant 2013 et début 2014, l'EPTB Vienne a organisé plusieurs réunions de promotion et d'échanges sur les modalités de mise en œuvre du SAGE à destination des acteurs de l'eau concernés.

Ces réunions constituaient un temps d'explication sur les mesures du nouveau SAGE (règles et dispositions). Elles avaient également pour objectif de définir les modalités

pratiques d'application du SAGE afin de donner les moyens aux acteurs d'agir.

Ainsi, les services de l'Etat, les collectivités, des catégories d'utilisateurs ont été rencontrés.

Par exemple, concernant les services de l'Etat, des indicateurs de suivi de mise en œuvre du règlement ont été proposés. Ces réunions se poursuivent courant 2014.

### Guide d'utilisation du SAGE Vienne

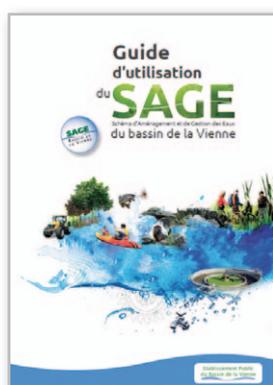
Un guide d'utilisation du SAGE a en outre été réalisé avec le concours de la CLE.

Ce guide a été conçu pour faciliter l'appropriation du SAGE par l'ensemble des acteurs du territoire et le passage à l'action. L'objectif est que chacune des catégories d'acteurs puisse aisément identifier les mesures qui la concernent et leurs modalités de mise en œuvre.

Ce guide a été rédigé et mis en page avec l'appui de l'agence de communication Otempora et du bureau d'études Artelia.

Des onglets permettent d'accéder facilement à chacune des parties. Par ailleurs, les grandes priorités du SAGE étant découpées en thématiques, des sous onglets facilitent l'accès aux fiches correspondant à ces thématiques.

En effet, les fiches acteurs et les fiches thématiques constituent le cœur du guide. Un tableau de correspondance permet de faire le lien entre les deux afin d'identifier facilement qui est intéressé par quelle thématique et vice-versa.



Le guide est divisé en 4 grandes parties :

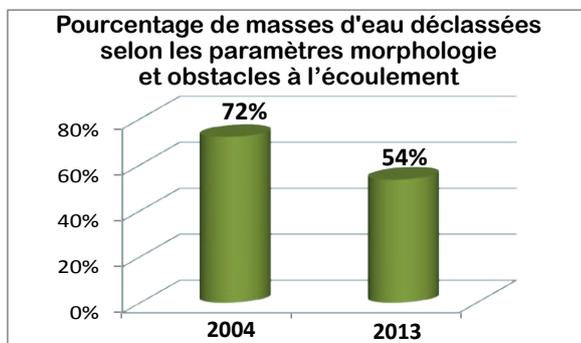
- 1. Le SAGE, l'élaboration, le contexte, le territoire et les instances ;**
- 2. Les acteurs concernés : leurs responsabilités dans le domaine de l'eau et leur rôle dans la mise en œuvre du SAGE ;**
- 3. Les grandes priorités du SAGE, présentées par fiches thématiques : les enjeux et modalités de mise en œuvre des actions ;**
- 4. Le SAGE en action : les modalités de suivi du SAGE, les appuis et aides pour la mise en œuvre des actions.**

Ainsi, ce document se veut pédagogique et pratique afin d'offrir à chacun la possibilité de mieux comprendre les enjeux et mesures du SAGE Vienne révisé. Il vient en complément des documents constitutifs du SAGE pour en faciliter leur utilisation.

*Vous pouvez consulter et télécharger ce guide sur le site internet de l'EPTB Vienne : [www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)*

# UN TERRITOIRE EN ACTION

Les évaluations effectuées en 2004 et 2013, au titre de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), révèlent que de nombreux cours d'eau du territoire du SAGE Vienne demeurent déclassés en raison de dégradations hydromorphologiques.



D'après l'évaluation de 2013, une amélioration sensible est constatée notamment sous l'impulsion de programmes d'actions en faveur des milieux aquatiques. Néanmoins, des efforts restent à faire car plus de la moitié des cours d'eau sont encore déclassés.

## Une restauration des cours d'eau nécessaire

Ces perturbations représentent sur le territoire la première cause de non atteinte du bon état écologique visé par la DCE. C'est pourquoi elles requièrent une attention particulière. Elles résultent de l'intervention de l'homme sur les cours d'eau effectuée depuis plusieurs décennies : rectification du tracé, barrages, seuils, artificialisation des berges..., pour développer l'agriculture et l'urbanisation, produire de l'énergie ou encore se protéger des crues. Les répercussions sur le fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques sont multiples : rupture de la circulation des espèces et des sédiments, colmatage du fond des cours d'eau, érosion des berges et des lits... L'accomplissement des services rendus par les milieux aquatiques, telle que l'autoépuration, est donc perturbé voir impossible.



Exemple de travaux de restauration de l'hydromorphologie par limitation du piétinement des berges par le bétail

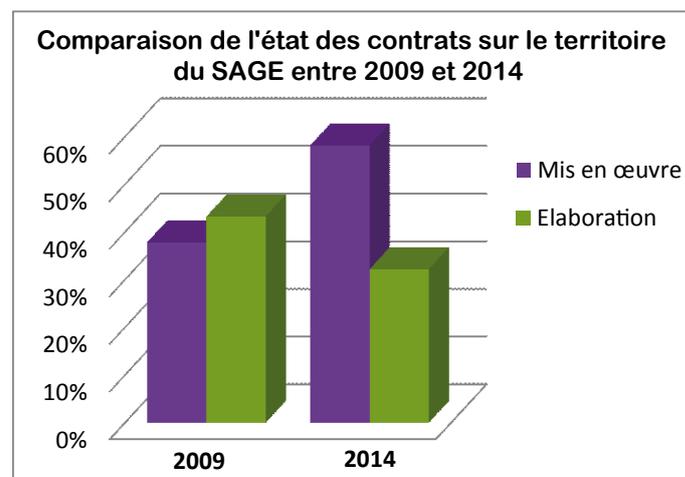
Les programmes de restauration des cours d'eau ont longtemps sous-estimés la qualité physique des cours d'eau (la morphologie) comme facteur clé du bon fonctionnement de ces milieux. Résorber ces dysfonctionnements implique donc une mobilisation forte des maîtres d'ouvrage (collectivités, exploitants agricoles, associations...) notamment dans le cadre de contrats territoriaux. En fonction des spécificités locales, ces contrats peuvent également s'étendre à d'autres thématiques telles que les pratiques agricoles.

## Les programmes d'action sur le territoire du SAGE

Les types de programmes d'actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques proposés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ont évolué. Les Contrats de restauration et entretien (CRE) ont été remplacés par les contrats territoriaux (CT).

Le contrat territorial est un projet aidé par des partenaires financiers (Agence de l'eau, Régions, Départements, Europe...) et devant intégrer l'ensemble des enjeux locaux mis en avant par l'état des lieux de la DCE (projet multithématique). Il a pour objectif la réalisation d'opérations territoriales de réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. L'échelle d'intervention est le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage. En outre, la pluralité de la maîtrise d'ouvrage est encouragée dans ce dispositif.

Les bénéficiaires sont les communes et leurs groupements, les collectivités, les associations et les acteurs socio-économiques.



Ainsi, les contrats territoriaux sont des dispositifs complémentaires du SAGE, essentiels dans sa mise en oeuvre. C'est pourquoi l'EPTB Vienne consacre une part importante de son activité à l'impulsion et à l'accompagnement technique de ces outils.



# PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU

Face à l'augmentation des besoins en eau et à la récurrence des périodes de pénurie d'eau, une étude ayant pour objectif d'améliorer le partage de la ressource en eau en définissant des volumes prélevables sur la Vienne aval a été réalisée dans le cadre du SAGE. Engagée depuis début 2011, cette étude s'est poursuivie en 2013.



*Irrigation sur la Vienne aval*

Sept sous-secteurs ont ainsi fait l'objet d'une analyse approfondie à partir d'un bilan hydrique et de l'examen des données hydrogéologiques et piézométriques disponibles. En outre, des suivis des nappes et des mesures de débits des cours d'eau ont également été réalisés au cours de l'étude.

Un comité technique a été réuni à 6 reprises tout au long de l'étude afin de suivre les travaux en cours et de proposer des arbitrages techniques.

Les propositions de volumes prélevables par catégorie d'utilisateurs et par sous-secteurs ont été présentées à la CLE le 25 septembre 2013, qui a voté des tendances pour chacun des secteurs. Les volumes prélevables proposés ont été calculés en fonction de l'intensité des déséquilibres identifiés sur la base des volumes prélevés en année sèche. Plusieurs rencontres ont alors été organisées avec les acteurs concernés, notamment réunis lors d'un bureau de la CLE le 22 janvier 2014, afin de préparer la prochaine réunion de la CLE durant laquelle la décision sera prise.



*Réunion de la CLE au sujet des volumes prélevables*

# GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Depuis 2010, l'EPTB Vienne anime un dispositif de coordination de la gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Vienne. Ce dispositif, financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Europe, a pour objectif de répondre aux besoins identifiés sur le territoire et de coordonner les démarches pour une meilleure efficacité des actions en instaurant notamment une dynamique autour de cette thématique.

Après 4 années de mise en œuvre, et à la lumière des résultats obtenus et des évolutions observées, il a été décidé d'évaluer ce dispositif. En fonction des conclusions de cette évaluation, des ajustements de l'organisation et de nouvelles actions pourront être envisagés afin d'optimiser cette démarche.

Un premier bilan des actions menées depuis 2010 a été réalisé :

- Animation d'un réseau d'acteurs à l'échelle du bassin : information des partenaires sur l'actualité liée aux plantes invasives (nouvelles espèces à surveiller, projets réglementaires, colloques...), organisation de réunions annuelles d'échanges, recueil d'expériences, suivi des réalisations des partenaires.
- Collecte et analyse de données : relance des opérateurs de terrain pour la transmission des données aux opérateurs régionaux, récupération des données, création de cartes de localisation des principales espèces inventoriées sur le bassin.

- Formation à la reconnaissance et conseil de gestion à destination d'opérateurs de terrain, d'élus et d'agents en charge des espaces verts et des bords de route.
- Apport de conseils de gestion à des particuliers, des propriétaires, grâce à la mission d'expertise.

Dans le cadre de la réalisation de ce bilan, les acteurs impliqués dans cette thématique ont été sollicités à l'aide d'un questionnaire afin d'apporter leur point de vue sur les actions menées et le fonctionnement du dispositif ainsi que sur les contraintes rencontrées face à cette thématique.



*Formation à la reconnaissance des plantes invasives*

# ACTU...

informations générales sur le bassin de la Vienne

## Stratégie de gestion des inondations

Dans le cadre de la Directive Inondation de 2007, une évaluation préliminaire du risque inondation a été réalisée sur le district Loire-Bretagne. Sur cette base de connaissances, un Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation a été identifié sur le bassin de la Vienne : il s'agit du secteur de Châtelleraut. Ce TRI est composé de 6 communes : Availles-en-Châtelleraut, Bonneuil-Matours, Cenon-sur-Vienne, Châtelleraut, Naintré, Vouneuil-sur-Vienne.

Il compte 24 000 habitants et 16 000 emplois exposés au risque d'inondation.

Afin de diminuer le risque d'inondation, et notamment préserver les vies humaines tout en maintenant l'attrac-

tivité du territoire une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) doit être mise en œuvre. Fin 2013, l'EPTB Vienne s'est positionné en faveur du pilotage de cette stratégie en l'étendant à un territoire englobant le TRI de Châtelleraut.

Le comité de pilotage, co-animé par l'Etat, qui associe notamment les collectivités concernées, aura pour première mission la synthèse des données existantes pour ensuite élaborer la stratégie qui définit les différentes pistes d'actions en faveur de la gestion des inondations.

Ce travail initié en 2014, associera largement les acteurs du territoire concerné.

## Étude des pratiques agricoles

Afin d'effectuer un état des lieux des usages agricoles et d'évaluer les perspectives de développement de filières relatives aux cultures économes en eau et en intrants, Jasmine KENNY, étudiante en 3<sup>ème</sup> année à l'École nationale supérieure d'agronomie de Toulouse a été recrutée pour effectuer un stage de 6 mois. En premier lieu, son travail visera à actualiser et à préciser l'état des lieux de l'activité et des pratiques

agricoles et les perspectives sur le bassin de la Vienne. La faisabilité et les opportunités de mise en place de filières relatives aux cultures économes en eau et en intrants seront ensuite étudiées.



## Mise à jour de l'inventaire des ouvrages transversaux

L'inventaire des ouvrages transversaux situés sur le territoire du SAGE Vienne a été complété par une stagiaire, Coralie Bourguignon, en Licence professionnelle à l'Université de Limoges, durant l'été 2013.

Ce travail a été effectué afin d'actualiser la base de don-

nées ouvrages de l'établissement.



## Évolution du Tableau de bord

Une mise à jour des tableaux de bord du SAGE et du bassin de la Vienne est effectuée chaque année.

En 2013 (données de l'année 2012), ces deux tableaux de bord ont été regroupés au sein d'un même document. En effet, un nouveau mode de présentation, sous un format web facilitant l'accès à l'information, est actuellement à l'étude.

Ces évolutions, visant à faciliter l'accès à l'information par le plus grand nombre, devraient être appliquées aux prochains tableaux de bord.

Pour consulter le tableau de bord 2012 : [www.eptb-vienne.fr/Tableau-de-bord-du-Bassin.html](http://www.eptb-vienne.fr/Tableau-de-bord-du-Bassin.html)

## Une vidéo pour le programme «Sources en action»

Dans le cadre de la stratégie de communication du programme « Sources en action », une vidéo de promotion du contrat a été réalisée.

D'une durée d'environ 15 minutes, elle présente les différents enjeux de ce territoire de têtes de bassin et met en avant les nombreuses actions portées par les maîtres d'ouvrage du programme.

Elle a été réalisée avec l'assistance de l'agence de communication l'Effet Papillon, depuis la conception du projet jusqu'aux phases de réalisations d'images sur le terrain et des interviews. La société KOOX Productions a assuré les phases de tournage et de montage. Vous pouvez consulter cette vidéo sur le site du programme « Sources en action » : [www.sourcesenaction.fr](http://www.sourcesenaction.fr)

## Contact

Etablissement Public  
du Bassin de la Vienne

Tel : 05 55 06 39 42  
[contact@eptb-vienne.fr](mailto:contact@eptb-vienne.fr)  
[www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)

## La lettre du SAGE

Revue gratuite éditée  
par l'EPTB Vienne

Directeur de la Publication  
Jean DANIEL  
Président de la CLE  
du SAGE Vienne

Responsable de la rédaction  
et conception  
EPTB Vienne

Crédits des illustrations  
EPTB Vienne

Impression  
Tirage : 1 100 exemplaires  
GDS Imprimeurs

Avril 2014

## Partenaires



Etablissement public du ministère  
chargé du développement durable



**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT



## L'EPTB Vienne change d'adresse

A compter du 3 juin 2014, la nouvelle adresse de l'EPTB Vienne sera :  
16 rue Soyouz  
Parc ESTER Technopole  
87068 LIMOGES Cedex